

**DURÉE**

3,00000 jours (soit 24 heures)

**PRIX**

1 500 € par participant

Soit 1 800 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Professionnels de l'immobilier et de la construction et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les textes réglementaires relatif à la RT 2012 et à la RT existant lors d'une opération immobilière locative.
- Déterminer les obligations de la maîtrise d'ouvrage relatives aux exigences de résultats et de moyens.

**PROGRAMME****Les enjeux de la réglementation thermique**

- Grenelle de l'environnement II
- RT 2012
- RT existant

**Dissocier les exigences de résultats de la RT 2012**

- L'efficacité énergétique minimale
- Les consommations maximales d'énergie
- Le confort d'été

**Transcrire les exigences de moyens de la RT 2012**

- Le recours aux énergies renouvelables
- Le traitement des ponts thermiques
- Le traitement de la perméabilité à l'air
- Le comptage et l'affichage des consommations énergétiques

**Répondre aux exigences de moyens et résultats**

- L'approche bioclimatique dans la conception des bâtiments
- Les systèmes de chauffage, production ECS et ventilation
- Les systèmes faisant appel aux énergies renouvelables
- L'enveloppe du bâtiment

#### La RT existant

- Le cadre réglementaire
- Les exigences de la RT
- Le label "BBC-Effinergie Rénovation"
- Les aides et subventions pour le parc existant
- Exemples de rénovation



#### VALIDATION

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

